

MICKAEL TOLLEMER

Photographie & Film

Réservation Mariage – Dépôt d'acompte
Documents à envoyer à : MICKAEL TOLLEMER 179 Rue de Royan
16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE

Je soussigné(e) * Mme Mlle Mr
(A COMPLETER EN MAJUSCULES D'IMPRIMERIE SVP)

Nom : Prénom :

Adresse :

Complément adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone : Téléphone Portable :

Adresse e-mail :

Place une réservation pour le mariage organisé le (ex. : samedi 24 Juillet 2011) :

à la commune suivante :

Avec mon conjoint * Mme Mlle Mr

Nom : Prénom :

J'accompagne cette demande d'un acompte de 200 Euro,
par chèque (à l'ordre de Mickael TOLLEMER), espèces ou carte bancaire.

* J'ai pris connaissance et accepte les conditions générales de vente Mariage

Document fait le à

Signature :

* Cases à cocher

CONDITIONS DE VENTE – MARIAGE

1 : RENCONTRE

Toute rencontre pour la préparation d'un reportage de mariage se fait sur uniquement rendez-vous, aux horaires d'accueil.

2 : RESERVATION

La réservation pour un mariage est constituée de deux documents :

- Le formulaire de réservation mariage
 - Un acompte de 200 € par chèque (à l'ordre de MICKAEL TOLLEMER), espèces ou carte bancaire
- + Un chèque de caution de 200€ dans le cadre de la réservation de l'option PHOTOCALL (voir plaquette tarifaire)
- Un reçu vous sera envoyé, vous attestant la réception de votre acompte et la réservation à la date demandée.
- Dans le cas où le mariage serait annulé ou reporté à une date ultérieure, l'acompte n'est pas restitué.

3 : DEROULEMENT

Les futurs mariés indiqueront au photographe le planning de la journée pour le bon déroulement de celle-ci. Le formulaire « Planning & déroulement détaillé » est mis à votre disposition pour un maximum de clarté. Lors de la prise de vue des photos de couple, personne n'est autorisé à prendre des photographies jusqu'à la fin de celle-ci. Les mariés s'assureront de cette clause et en informeront leurs invités. A part durant la séance couple, les invités sont libres de prendre des photos durant la journée, tout en respectant le travail du photographe. Le photographe ne peut être tenu comme responsable du manque d'une personne sur une photo (ex. : photo de groupe).

4 : SELECTION DES PHOTOGRAPHIES DE L'ALBUM DE MARIAGE

Deux solutions de sélection des photographies de l'album de mariage sont à disposition des mariés :

- 1 - Entière sélection par les mariés
- 2 - Entière sélection par le photographe

Les mariés disposent d'un délai d'un mois maximum pour sélectionner les photos de l'album. Passé ce délai Mickael TOLLEMER sera chargé de faire la sélection des photos qui composeront l'album.

5 : OPTION PHOTOCALL

L'option PHOTOCALL met à disposition le matériel indiqué, comprenant un appareil photo à développement instantané et un pack de 20 photos inclus. Pour cette option, une caution par chèque d'un montant de 200€ est à déposer à la réservation. Elle est encaissée en cas de détérioration du matériel, ou restituée à bonne issue.

6 : REGLEMENT

Sont acceptés les règlements par chèque, espèces, carte bancaire et virement. Le solde est à régler au plus tard le jour du mariage, même si la séance couple est programmée après celui-ci.

A défaut de règlement, les frais de relance et les pénalités de retard sont à charge des mariés.

7 : LIVRAISON & DELAIS

La commande des mariés est à retirer au studio sur rendez-vous. L'expédition au domicile des mariés est possible par Colissimo recommandé avec assurance ou par transport direct, port en sus. Seuls les signataires du contrat sont habilités à récupérer la commande, sauf sous dérogation des mariés.

Le délai de fabrication des albums est d'un minimum technique de 45 jours ouvrables à partir de la date de réception de la sélection des photographies pour toute conception d'album. Selon le flux de commandes, le délai peut atteindre 3 mois.

Signature client : (précédée de la mention « lu et approuvé »)